

## **Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur les comptes de l'année 2012**

### **Préavis 001/2013**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Comité de Direction de l'AISE a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de l'association arrêtés au 31 décembre 2012.

Le budget accepté par le Conseil Intercommunal s'élevait à un montant de CHF 4'180'741.23 + CHF 232'693.00 pour l'enveloppe pédagogique. Les charges totales pour l'exercice 2012 s'élèvent à CHF 4'456'995.87, les revenus à CHF 246'779.65, nous enregistrons un solde de CHF 4'210'216.22 à charge des communes.

Quelques commentaires :

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### Autorités :

100.3001.00 Les changements (nouveau collège, LEO, HARMOS, transports, etc...) ont engendré une nette augmentation des activités du Comité de Direction.

De plus le tarif horaire a été augmenté en 2011 de CHF 35/h à CHF 40/h.

100.3003.00 Différence due, entre autre, au salaire de la secrétaire du Conseil Intercommunal qui est maintenant inclus dans le pourcentage de travail de la secrétaire de l'AISE.

### Administration :

110.3011.00 Comprend une secrétaire à 40% et une boursière à 30% alors qu'auparavant la secrétaire était rémunérée à l'heure.

110.3064.00 Correspond aux frais de téléphone pour le secrétariat de l'AISE.

110.3091.00 La différence provient de la création du site Internet de l'AISE.

110.3181.00 Concerne principalement les frais d'envoi des factures de la cantine (env. 300 par mois), les courriers pour les transports, sans oublier la correspondance courante.

110.3186.00 Comprend les assurances suivantes : Commerce PME, protection juridique, patrimoine et ECA.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

### Administration des écoles :

500.3155.00 Nouvelle répartition des charges en matière de transports.

500.3189.00 Comme mentionné lors du budget 2013, les charges de l'enveloppe pédagogique sont maintenant incluses dans les comptes de l'AISE. Ce compte comprend les frais liés à l'organisation générale.

500.3522.00 La différence par rapport au budget est essentiellement due à la fin de scolarité des enfants de Saint-George et de Longirod qui ont fini leur scolarité dans leur ancien groupement.

### Enseignement primaire :

510.3011.00 Ce service rencontre de moins en moins de demande.

510.3011.01 Concerne une nouvelle répartition des charges en matière d'accueil parascolaire.

510.3189.00 Commentaires idem que pour le compte 500.3189.00 ci-dessus mais concerne les charges liées au primaire uniquement.

### Enseignement secondaire :

520.3011.01 Mise en place d'une surveillance due aux nouveaux horaires scolaires (matin et pause de midi).

520.3112.00 Ce compte comprend principalement l'aménagement des nouvelles classes dans les éléments modulaires qui est compensé par le compte 520.4800.00, « reprise du fonds de réserve » selon le préavis n° 005/2012.

520.3141.01 Correspond à l'aménagement et à l'installation des nouveaux éléments modulaires ainsi qu'à l'amélioration des anciens. A noter que la location de ces nouveaux éléments modulaires figure dans ce compte pour 2012 afin de correspondre au montant annoncé dans le préavis.

520.3189.00 Commentaire idem que pour le compte 500.3189.00 ci-dessus mais concerne les charges liées à l'enseignement secondaire uniquement.

520.3512.00 Les sports facultatifs ont été inclus dans l'enveloppe pédagogique.

520.4512.00 Idem que ci-dessus.

Vous trouverez, dans le tableau ci-après, l'évolution du coût par élève mais attention: pour 2012 le coût de l'enveloppe pédagogique est inclus:

Année	Coût de l'élève primaire	Différence en %	Coût de l'élève secondaire	Différence en %
2010	2929.70		4694.60	
2011	2844.05	-2.92%	4395.01	-6.38%
2012	2949.90	3.72%	4657.13	5.97%

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 25 mars 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

### **EN CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après avoir pris connaissance des comptes de l'Association 2012 et après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion de bien vouloir :

- accepter les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés.
- En donner décharge au Comité Directeur et à la boursière de l'Association.

**Au nom du Comité de Direction de l'AISE**

Le Président :

Didier Lohri

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Begnins, le 25 mars 2013